

CROISSANCE AVENIR PERP

Votre profil de gestion

Gestion pilotée

L'adhérent a le choix d'accéder à l'un des deux profils suivants :



Gestion Sécurisée

La répartition entre les unités de compte ² et le fonds en euros est **conforme à la sécurisation progressive du capital**. La part du capital investie en unités de comptes ² est répartie de manière égale entre les différents supports du profil.



Gestion Dynamique

En choisissant ce profil, l'adhérent renonce à la sécurisation progressive du capital. Le capital est réparti de manière égale entre les différents supports du profil.

A tout moment, l'adhérent peut décider de changer de mode de profil, gratuitement, en adressant une demande auprès de son conseiller.

Gestion libre

L'adhérent choisit librement la répartition de ses supports d'investissement entre :

Le Fonds en Euros

CROISSANCE AVENIR PERP
2,40 % nets¹ en 2017

Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs

93 supports d'investissement²
gérés par **40 sociétés de gestion**
dont

2 SCPI (Primopierre et Primovie) & **1 SCI**

Les unités de compte présentent un risque de perte en capital.

Nos récompenses

OSCAR DU MEILLEUR CONTRAT PERP
2015, 2016, 2017 et 2018
décerné par
Gestion de Fortune



LABELS EXCELLENCE
2015, 2016, 2017 et 2018
décerné par
Les Dossiers de l'Épargne

Notre PERP :

Ce Plan d'Épargne Retraite Populaire est un contrat d'assurance de groupe de type multisupport, souscrit par l'AER (Association d'Épargne pour la Retraite) auprès de Suravenir pour le compte de ses adhérents.

En 2017 :

2,40 % nets¹

pour le fonds en Euros

CROISSANCE AVENIR PERP

Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs.

L'accessibilité :

45€ gestion libre et gestion pilotée

Les frais :

0% de **FRAIS** D'entrée et de sortie

0,50% Frais d'arbitrages
Frais sur les arbitrages programmés (en gestion libre)

0,68% Frais sur encours de rentes

0,68% de frais annuels de gestion sur encours en Euros

0,96% de frais annuels de gestion sur encours en Unités de Compte

Les unités de compte présentent un risque de perte en capital.

Pour tous les autres frais, se référer à la notice.

CROISSANCE AVENIR PERP

Vos versements



Nos options



Investissement progressif
Dynamisation des plus-values
Sécurisation des plus-values
Stop loss relatif
Rééquilibrage automatique



Réversion de la rente
Annuités garanties
Rente par paliers croissants
Rente par paliers décroissants

Le terme du contrat

- Capital converti à 100% en rente viagère
- Versement en capital à hauteur de 20% maximum de la valeur du plan, le reliquat étant converti en rente viagère.
- Versement en capital pour sa totalité, si l'adhérent a choisi de se constituer une épargne affectée à l'acquisition de sa résidence principale en accession à la première propriété sans que le montant débloqué en capital ne puisse être supérieur au montant financé hors emprunt, ou si le montant annuel de la rente est inférieur à 480 euros.